

Les Relations Maroc / Afrique : L'ambition D'un Partenariat Gagnant / Gagnant

Abstract

Dans ce basculement géopolitique et géo économique du monde, tous les enjeux politiques et économiques se pensent et s'analysent, désormais à l'échelle planétaire. Dans leur prolongement, la nouvelle architecture des relations Maroc /Afrique se tisse au gré de cette dynamique à fin de mieux maîtriser dans le cadre d'un partenariat gagnant/gagnant, le jeu complexe de la mondialisation.

Depuis son intronisation, Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a effectué des visites officielles (46 visites effectuées dans 25 pays africains) dans plus de 30 pays africains. Ces visites ont constitué des occasions pour le renforcement des relations Maroc / Afrique. Elles ont contribué au lancement d'une dynamique à dimension continentale pour intégrer des considérations politiques, économiques, sociétales, historiques, humanitaires, environnementales, culturelles et religieuses.

Loin de prétendre rendre compte de tous les enjeux des relations Maroc / Afrique, dans cet article, nous nous intéressons à la vision du Royaume du Maroc telle que portée et ordonnée par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI.

Mots clés : *Géopolitique, géo économique, enjeux politiques et économiques, les relations Maroc/Afrique, intégration régionale, accords commerciaux, accords d'investissements, bilatéralisme, multilatéralisme, politique étrangère, diplomatie économique, diplomatie sécuritaro-religieuse, diplomatie humanitaire, croissance économique.*

Date of Submission: 19-05-2023

Date of Acceptance: 29-05-2023

I. Introduction

Inscrite dans le préambule de la constitution du Royaume du Maroc, les relations Maroc / Afrique sont au cœur de ses choix stratégiques du Maroc et constituent une priorité de politique étrangère.

Cependant, les relations Maroc/Afrique sont confrontées à des défis d'ordres structurels : prolifération des conflits inter-intra étatiques, menaces jihadistes, dégradation de la situation sociale, secteur informel très développé, faible niveau d'industrialisation, déficits en infrastructures, sous équipements des aéroports, déficits en investissements....

L'heure est à la reconstruction. La dynamique lancée par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a pris une dimension continentale. Elle s'inscrit dans un projet de régulation et de solidarité collective qui stimule l'intégration régionale (I) et fonde de nouveaux outils diplomatiques (II) comme socle du partenariat Maroc /Afrique.

Les moteurs de l'intégration régionale : la politisation des enjeux

Dans le cadre de sa politique d'ouverture sur le continent africain, le Royaume du Maroc a conclu plusieurs accords économiques et commerciaux bilatéraux (1) qui, au final, constituent une armature des relations multilatérales et des accords régionaux (2).

Ces accords ont pour objectifs simplifier les procédures et élargir le spectre de la coopération du Royaume du Maroc avec les pays de l'Afrique subsaharienne.

Les relations bilatérales Maroc / Afrique : quelle configuration sud/sud ?

Les relations bilatérales Maroc / Afrique se sont révélées être une voie féconde pour la multiplication et le devenir des échanges économiques. Le discours Sa Majesté Le Roi Mohammed VI à Addis Abeba fait le décompte des accords : « depuis l'an 2000, le Maroc a conclu, dans divers domaines de coopération, près d'un millier d'accords avec les pays africains... Entre 1956 et 1999, 515 accords avaient été signés, alors que depuis 2000, il y en a eu 949 ». Ils couvrent les échanges commerciaux (a) et la promotion des investissements (b).

Les accords commerciaux : la densification du paysage

Le Royaume du Maroc a signé des accords commerciaux avec les pays africains pour faciliter et promouvoir les flux d'échanges. Il s'agit de 3 types d'accords : Les conventions classiques fondées sur la clause de la nation la plus favorisée, les conventions commerciales de types préférentiels, l'accord relatif au système global de préférences commerciales et l'initiative marocaine en faveur des pays les moins avancées.

- Les conventions classiques fondées sur la clause de la nation la plus favorisée,

Le Royaume du Maroc a conclu avec les pays de l'Afrique subsaharienne 14 accords commerciaux bilatéraux fondés sur « la clause de la nation la plus favorisée »¹, dont 8 pays d'Afrique de l'Ouest et 6 pays d'Afrique Centrale.

Accords de la nation la plus favorisée (NPF) avec les pays africains

Pays	Date et lieu de signature
Angola	06-10-88 à Rabat
Bénin	07-3-91 à Rabat
Burkina Faso	29-06-96 à Ouagadougou
Cameroun	15-4-87 à Marrakech
Congo	18-09-96 à Rabat
Côte d'Ivoire	05-05-95 à Rabat
Gabon	06-11-74 à Rabat
Guinée Équatoriale	12-5-86 à Rabat
Mali	17-09-87 à Rabat
Niger	07-11-82 à Fès
Nigeria	04-04-77 à Lagos
République Centrafricaine	26-06-86 à Bangui
République Démocratique du Congo	14-10-72 à Kinshasa

Source : <https://www.mcinet.gov.ma/fr/content/autres-types-daccords-accords-de-la-nation-la-plus-favorisee-npf-avec-les-pays-africains>

- Les conventions commerciales de types préférentiels,

Le Royaume du Maroc a conclu, avec certains pays de l'Afrique subsaharienne, des accords commerciaux et tarifaires qui prévoient l'octroi de préférences² tarifaires réciproques pour certains produits. Des conditions liées aux règles d'origine ont été retenues pour permettre la réduction des droits d'importation ou l'exonération totale de ces droits et même parfois de certaines taxes d'effet équivalent (Guinée, Tchad, Sénégal). Les dispositions de ces accords prévoient aussi des avantages fiscaux dans le cas où "la règle du transport direct" est respectée.

- L'accord relatif au système global de préférences commerciales.

Le système global de préférences commerciales est un instrument institué en 1988 pour promouvoir la coopération Sud-Sud et encourager les échanges entre pays en développement. Il accorde, mutuellement, aux pays signataires des préférences tarifaires sur une base réciproque.

Le Royaume du Maroc a accédé au « SGPC » en 1998. Il a signé³ le protocole d'accession le 14 février 1997. Sur les 48 pays signataires, 33 sont africains. Le troisième Cycle de négociations du « SGPC » (Cycle de São Paulo) est conclu le 15 décembre 2010 à Foz do Iguazu au Brésil. Les signataires de l'acte final de ce cycle sont : l'Argentine, le Brésil, Cuba, l'Inde, l'Egypte, l'Indonésie, la République de Corée, la Malaisie, le Maroc, le Paraguay et l'Uruguay.

¹«La clause de la nation la plus favorisée » est un principe garanti par l'OMC qui signifie que, toutes les fois qu'un pays réduit un obstacle tarifaire ou ouvre un marché, il doit le faire pour les mêmes biens ou services provenant de tous ses partenaires commerciaux, que ceux-ci soient riches ou pauvres, faibles ou puissants.

² Ministère de l'Economie et des Finances, Direction des Etudes et des Prévisions Financières « Relations Maroc Afrique : l'ambition d'une nouvelle frontière », Septembre 2014. Page 5.

³ Id.

- L'initiative marocaine en faveur des pays les moins avancés

Lors du sommet Afrique-Europe au Caire en 2000, le Royaume du Maroc a pris en faveur des Pays les Moins Avancés d'Afrique une initiative⁴ importante. Elle prévoit, outre l'annulation de l'ensemble des dettes des pays Africains les moins avancés vis-à-vis du Royaume du Maroc, la levée de toutes les barrières douanières imposées aux produits⁵ importés de 33 pays africains.

Les accords d'investissements : d'autres créneaux porteurs

Le Royaume du Maroc a aussi signé avec les pays de l'Afrique subsaharienne des accords d'investissements. Ils portent sur la promotion et la protection des investissements.

Accord de promotion et de la protection des investissements avec les pays d'Afrique Subsaharienne

Pays	Date de signature
Bénin	Cotonou, le 15/06/2004
Burkina Faso	Rabat, le 08/02/2007
Centrafrique	26/12/2006
Gabon	13/01/1979 (renouvelé en 2009)
Gambie	22/02/2006
Guinée Conakry	02/05/2002
Guinée Équatoriale	05/07/2005
Mauritanie	Nouakchott, le 13/06/2000
Sénégal	18/02/2001 et 15/11/2006
Soudan	Khartoum, le 23/02/1999
Tchad	Rabat, le 04/12/1997 (Le Maroc a ratifié l'accord 30/08/2001)

Source : Institut Royal des Etudes Stratégiques, Programme d'études « Compétitivité globale et positionnement du Maroc dans le système mondialisé », « Les relations Maroc-Afrique : les voies d'une stratégie globale et renouvelée », Rapport général de l'étude thématique, Novembre 2012. Page 19.

Les relations Maroc / Afrique : une expansion vers le multilatéralisme

Les relations bilatérales Maroc / Afrique ont eu un impact sur l'évolution du paysage politique africain. Aujourd'hui, le Royaume du Maroc réinvesti des instances, des organes, des espaces pour faire fructifier et poursuivre le travail entrepris au niveau bilatéral et consolider les perspectives multilatérales.

Les jalons sont déjà posés. Sans pour autant se substituer au bilatéralisme, ce nouvel élan est marqué par le retour du Royaume du Maroc à l'Union Africaine « UA » (1) et par l'accord de principe d'adhésion du Royaume du Maroc à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest « CEDEAO » (2) comme de nouveaux engagements du Royaume Maroc en Afrique.

Le retour du Royaume du Maroc à l'Union Africaine : une rhétorique d'homogénéisation

En novembre 1984, le Royaume du Maroc avait quitté l'OUA après l'admission de la prétendue « RASD ». En 2016, le Royaume du Maroc avait annoncé son intention de revenir au sein de l'UA. La réintégration du Royaume du Maroc fut entérinée par consensus lors du 28^{ème} sommet de l'UA à Addis Abeba, les 30 et 31 janvier 2017. Le retour du Royaume du Maroc à l'UA constitue une réalisation politique stratégique de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, mettant fin à la « politique de la chaise vide », sur la base des arguments suivants : d'une part, le Royaume du Maroc est un pays africain, ayant ratifié l'acte constitutif de l'UA et d'autre part, conformément à l'article 29 de l'acte constitutif qui stipule que « tout Etat africain peut à tout moment après l'entrée en vigueur du présent Acte, notifier au Président de la Commission son intention d'adhérer au présent

⁴ Institut Royal des Etudes Stratégiques, Programme d'études « Compétitivité globale et positionnement du Maroc dans le système mondialisé », « Les relations Maroc-Afrique : les voies d'une stratégie globale et renouvelée », Rapport général de l'étude thématique, Novembre 2012. Page 18.

⁵ Organisation mondiale du commerce, Conseil du commerce des marchandises, Sous-comité des pays les moins avancés, G/C/6 WT/LDC/SWG/IF/18 – 9 Mai 2001 (01-2389).

acte et d'être admis comme membre de l'Union »⁶, et que « l'admission est décidée à la majorité simple des Etats membres »⁷.

Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a souligné dans son discours royal au lendemain de la réadmission du Royaume du Maroc au sommet d'Addis Abeba que : «le retrait de l'OUA était nécessaire : il a permis de recentrer l'action du Maroc dans le continent, de mettre aussi en évidence combien l'Afrique est indispensable au Maroc, combien le Maroc est indispensable à l'Afrique »⁸.

Ce retour du Royaume du Maroc à l'UA n'est point l'émergence ou le renouvellement des relations bilatérales, néanmoins. Il représente un changement fort d'orientation et fort en significations dépassant les obstacles qui se dressaient à la réintégration du Royaume du Maroc à l'UA « depuis l'oubli de communiquer la demande du Maroc par la présidente de la Commission africaine de l'UA, les multiples manœuvres en amont, la désinformation permanente et le fameux épisode du mémorandum de janvier 2017 comportant un avis juridique tentant de freiner la démarche marocaine »⁹. Il interpelle surtout, de nouvelles postures qui méritent d'être assumées et analysées : Le devenir de la question du Sahara occidental est évidemment central,

La « CEDEAO » : de l'intérêt d'une coopération multilatérale

Après le retour du Royaume du Maroc à l'UA en janvier 2014, le Maroc a présenté sa candidature à la « CEDEAO » en 2017. Les raisons de cette candidature sont les suivantes : Tout d'abord, les liens historiques, humains et religieux du Royaume du Maroc avec les pays de l'Afrique de l'Ouest, et ensuite, tenant compte des intérêts géopolitiques et géostratégiques du Maroc dans la région d'autant plus que « La flamme de l'UMA s'est éteinte, parce que la foi dans un intérêt commun a disparu ! »¹⁰, a relevé Sa Majesté Le Roi Mohammed VI.

Les pays membres ont exprimé leur « accord de principe »¹¹ lors du 51^{ème} Sommet de la « CEDEAO », à Monrovia en Juin 2017. L'acceptation du Royaume du Maroc autant que membre à la « CEDEAO » est fondé sur l'article 2, 2^{ème} §, qui ne fait nullement référence au critère géographique « Les membres de la Communauté, ci-après dénommés " les Etats Membres " sont les Etats qui ratifient le présent Traité ».

Dans les faits, l'entrée du Royaume du Maroc présentera à la fois des opportunités et des défis pour le Maroc et pour les états déjà membres de l'organisation.

Des défis, car l'adhésion du Royaume du Maroc est susceptible d'impacter négativement les économies africaines fragiles dans la mesure où le Maroc ouvre la voie à l'entrée sur le marché ouest-africain de produits marocains¹² plus compétitifs.

Mais, l'adhésion du Royaume du Maroc présente aussi des opportunités. Le Maroc peut contribuer au développement de l'espace régional commun et à la création, conformément à l'acte constitutif « d'une union économique par l'adoption de politiques communes dans les domaines de l'économie, des finances, des affaires sociales et culturelles et la création d'une Union monétaire ; »¹³.

Le Royaume du Maroc peut également contribuer à promouvoir « la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union économique de l'Afrique de l'Ouest en vue d'élever le niveau de vie de ses peuples, de maintenir et d'accroître la stabilité économique, de renforcer les relations entre les Etats Membres et de contribuer

⁶ Acte constitutif de l'Union Africaine, Copie certifiée, Signature Conseiller Juridique, Art 29 – 1^{er} §.

⁷ Id, Art 29, 2^{ème} §.

⁸ Discours de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI devant le 28eme Sommet de l'Union Africaine (UA), 31 Janvier 2017 Addis Abeba.

⁹ Abdellah Saaf, « Le grand retour du Maroc à l'Union Africaine », OCP Policy Center, Policy Brief, Février 2017, BP – 17/08.

¹⁰ Discours de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI devant le 28eme Sommet de l'Union Africaine (UA), 31 Janvier 2017, Addis Abeba.

¹¹ Dans la version française du communiqué final du Sommet de Monrovia, les membres ont exprimé « accord de principe » qui dans sa version originale en anglais, évoque plus subtilement les termes « takes note » (« prend note » – paragraphe 59) et « support in principle » (« soutient en principe » – paragraphe 61).

¹² Le Royaume du Maroc a signé des accords de libre-échange avec l'Union Européenne (entrée en vigueur en 2000), les Etats Unis et la Turquie (2006), puis avec les pays de l'accord d'Agadir en 2007 (Tunisie, Egypte, Jordanie).

¹³ Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), Traité révisé, art 3 « buts et objectifs » (e).

au progrès et au développement du continent africain. »¹⁴, d'autant plus que le Royaume du Maroc affiche de réels atouts et surtout un modèle de développement : partenariats public-privés, financement, infrastructures, dynamisme des entreprises, formations, agriculture, etc... réussi et inspirant pour le renforcement de l'attractivité économique de la « CEDEAO ».

Soulignons une avancée importante. Le Royaume du Maroc, même s'il n'est pas, encore, membre de la « CEDEAO » a initié un projet avec le Nigéria : Gazoduc Nigeria-Maroc. Sa Majesté Le Roi Mohammed VI avait affirmé, dans son discours royal à l'occasion du 47^{ème} anniversaire de la Marche Verte, que le projet de Gazoduc Nigeria-Maroc est une « œuvre en faveur de la paix, de l'intégration économique du continent africain et de son développement commun ».

Long de 5000 Km¹⁵, il prolonge le West africain Gas Pipeline, qui depuis 2010 relie le Nigéria au Ghana en passant par le Benin et le Togo pour traverser la côte ouest-africaine pour se connecter in fine au marché européen. Le projet a pour objectif, renforcer le développement du secteur de l'énergie et le secteur de l'emploi.

La doctrine diplomatique du Royaume du Maroc en Afrique subsaharienne : un paradigme l'épreuve des faits

Couplés dans une perspective d'ouverture, les moteurs d'intégration du Royaume du Maroc en Afrique révèlent une nouvelle configuration de la diplomatie marocaine. Cette redéfinition diplomatique projette le Royaume du Maroc dans une fluidité nouvelle qui requiert l'adaptation de la politique étrangère aux mutations géopolitiques survenues dans le continent.

L'aspect dynamique de l'argument « mondialisation » contextualise ce changement d'échelle et interpelle une réévaluation de tous les paramètres qui présidaient jusque-là les choix de la politique étrangère du Royaume du Maroc pour couvrir tout à la fois les volets : Economie (1), sécuritaro- religieux (2) et humanitaire (3).

Diplomatie économique : l'argument de la croissance économique

Pour mieux tirer parti des opportunités de la mondialisation et avec le retour du Royaume du Maroc à l'UA, la diplomatie économique du Royaume du Maroc en Afrique a pris une dimension nouvelle et a vocation à dynamiser le courant d'affaires. Axée sur le doing business et l'investissement, elle est aujourd'hui, l'expression d'une stratégie articulée autour d'outils d'attractivité et d'influence murement et scrupuleusement réfléchi et pilotée par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI.

Les dernières décennies ont été témoins d'une progression vertigineuse des initiatives et accords conclus entre le Royaume du Maroc et les pays africains. Leur prolifération traduit la volonté des pouvoirs publics d'affirmer et de renforcer la présence économique du Royaume du Maroc en Afrique. On perçoit donc la présence affirmée des entreprises¹⁶ marocaines en Afrique dans différents secteurs : industrie minières, infrastructures, banques / assurances, énergie, agriculture, agroalimentaire, télécommunication, finances, immobiliers...

Diplomatie Sécuritaro-religieuse : l'argument de stabilité politique et sécurité régionale

La diplomatie sécuritaire est au cœur de la politique africaine du Royaume du Maroc. Elle constitue un enjeu politique essentiel en raison d'une part des flux migratoires croissants vers le Royaume du Maroc et d'autre part, de l'insécurité liée aux activités illégales tels que le terrorisme et le trafic d'armes auxquels se livrent les groupes armés dans la région sahélo-sahélienne.

Aussi le Royaume du Maroc affirme-t-il nécessaire pour endiguer les menaces radicales et tracer le chemin de la paix, de consolider la sécurité régionale en contribuant aux réponses collectives et en agissant « dans le cadre de la coopération engagée avec les pays du sahel et du Sahara et les états d'Afrique atlantique »¹⁷.

A cet effet, le Royaume du Maroc a développé une approche partenariale basée sur : la médiation politique et la participation aux opérations de maintien de la paix en Afrique.

¹⁴ Id, art 3, « buts et objectifs » 1§.

¹⁵ Journal « Jeune Afrique », rubrique « Economie », « Du Nigéria à l'Espagne en passant par le Maroc, un projet de Gazoduc offshore pharaonique, Rabat et Abudja vont construire un gazoduc géant qui longera toute la côte ouest-africaine. Un projet ambitieux qui va profondément transformer la région », 16 décembre 2016, Nadia Lamlili.

¹⁶ Institut AMADEUS, « Le Maroc et l'Afrique : Pour une mobilisation nationale d'envergure », 2014, P. 105

¹⁷ Discours de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, à l'occasion de la fête du Trône, 30 juillet 2010, Tétouan.

L'aspect réaliste de la médiation politique du Royaume du Maroc, peut être évoqué, à travers, à titre d'exemple, deux crises politiques : le rôle stratégique du Royaume du Maroc dans la consolidation du dialogue¹⁸ inter libyen et dans la crise malienne¹⁹ à côté d'autres acteurs régionaux.

La participation du Royaume du Maroc aux opérations de maintien de la paix ne date pas d'aujourd'hui. Le Royaume du Maroc a régulièrement coopéré avec les Nations Unies, au Congo 1960, en Somali 1993, en Côte d'Ivoire 2004. Dans la continuité de son engagement pour la paix, la participation du Royaume du Maroc aujourd'hui, s'inscrit dans le contexte global des questions de sécurité en Afrique pour y affaiblir et éliminer l'activisme terroriste.

Le Royaume du Maroc a participé au partenariat lancé par les Etats Unis, en 2005 « Trans-Sahara Counterterrorism Initiative ». Il correspond à un programme interagence²⁰ du gouvernement des Etats Unis qui combine les efforts des agences civiles et militaires pour aider les gouvernements participants²¹ à contrer les menaces terroristes, à améliorer la gouvernance et à prévenir la radicalisation.

Le Royaume du Maroc est également membre au « forum global contre le Terrorisme ». Fondé en 2011 par 30 membres²² et coprésidé²³ par le Royaume du Maroc depuis 2015, le Forum contribue à « réduire la vulnérabilité des individus au terrorisme, où qu'ils se trouvent, en prévenant, combattant et poursuivant de manière efficace les actes terroristes et en s'opposant à l'incitation et au recrutement à des fins terroristes »²⁴.

Sur un autre chapitre, le Royaume du Maroc a lancé une diplomatie religieuse active en Afrique. Elle consiste en l'affirmation d'un islam modéré et moderne participants à la stabilité dans la région. Sur le plan institutionnel, la diplomatie religieuse du Royaume du Maroc en Afrique s'appuie sur la « Fondation Mohamed VI des Oulémas africains »²⁵ et ses filiales dans les pays africains. La Fondation Mohammed VI des Oulémas africains «... est un cadre pour la coopération et l'échange des expériences et la coordination des efforts entre les Oulémas pour qu'ils puissent remplir le devoir qui leur incombe de faire connaître l'image réelle de la religion tolérante de l'Islam et de promouvoir ses valeurs que sont la modération, la tolérance et la volonté de coexistence, et afin que la Fondation soit au service de la sécurité, de la stabilité et du développement en Afrique »²⁶.

Diplomatie humanitaire : l'argument « Droits de l'Homme »

La diplomatie humanitaire menée par le Royaume du Maroc a connu un développement extraordinaire. L'observation des relations bilatérales Maroc / Afrique permet de relever plusieurs actions humanitaires exercées par le Royaume du Maroc en faveur des Droits de l'Homme en Afrique.

¹⁸ « Accords de Skhirate » concernant la Libye signés entre les représentants du congrès général national et les représentants de la chambre des représentants, le 17 Décembre 2015 à Skhirate au Maroc.

¹⁹ Nina Kozlowski, « Sahel : Le Maroc pourrait être une force de médiation. Dans un contexte de fortes tensions au Sahel, le royaume opère un rapprochement avec le Mali et la Mauritanie ». Analyse du politologue marocain Khalid Chegraoui, Journal « Jeune Afrique » Rubrique « Politique », 25 octobre 2021.

²⁰ USAID et département de la défense.

²¹ Le partenariat comprend onze pays africains : l'Algérie, le Burkina Faso, la Libye, le Maroc, la Tunisie, le Tchad, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria et le Sénégal.

²² Algérie, Australie, Canada, chine, Colombie, Danemark, Egypte, Union Européenne, France, Allemagne, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Jordan, Maroc, Pays-Bas, nouvelle Zélande, Nigéria, Pakistan, Qatar, Fédération Russe, Arabie Saoudite, Afrique du Sud, Espagne, Suisse, Turquie, Emirats Arabes Unis, Royaume-Uni, Etats-unis.

²³ Coprésidé par les Royaume du Maroc et des pays Bas (2015-2019) et par le Canada et le Maroc (2019-2022).

²⁴ Global Counterterrorism Forum, Déclaration politique lors du lancement officiel du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, New York, le 22 septembre 2011.

²⁵ Dahir N° 1-16-81 du 16 ramadan 1437 (22 juin 2016) modifiant le dahir N° 1-15-75 Ramadan 1436 (24 juin 2015) portant création de la Fondation Mohammed VI des Oulémas Africains, Bulletin Officiel, N° 6648 – 28 Joumada I, 1439 (15-2-2018).

²⁶ Discours de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI à l'occasion de la cérémonie d'installation du Conseil Supérieur de la fondation Mohammed VI des oulémas africains, le 15 juin 2016, Fès.

Le Royaume du Maroc a toujours été parmi les 1^{er} pays à apporter des aides humanitaires aux personnes affectées par les catastrophes naturelles, les conflits armés en fournissant des produits alimentaires, des aides humanitaires, médicaments, hôpitaux de campagne pluridisciplinaires

Le dernier exemple en date de cette diplomatie humanitaire fut lors de la crise COVID-19. Le Royaume du Maroc a dépêché²⁷ à la Tunisie une aide médicale d'urgence composée de masques, visières, charlottes, blouses, gels hydro-alcooliques, boîtes de chloroquine, boîtes d'azithromycine, unités de réanimation complètes autonomes, respirateurs générateurs d'oxygène

L'élan de la diplomatie humanitaire se mesure également à la politique migratoire²⁸ adoptée par le Royaume du Maroc. Afin de mieux gérer les flux migratoires et limiter l'irrégularité administrative des étrangers, le conseil du gouvernement a adopté, le 18 décembre 2014, la « la Stratégie Nationale sur l'Immigration et l'Asile ». La stratégie trouve son fondement dans la volonté du Royaume du Maroc de se conformer à ses engagements internationaux²⁹ et aux dispositions de la constitution³⁰. Les actions de la stratégie se présentent comme suit :

- L'intégration des personnes régularisées et le renforcement du dispositif d'aide à la réintégration et au retour volontaires,
- La mise à niveau du cadre juridique relatif à l'immigration, l'asile et la lutte contre la traite des personnes,
- L'opération de régulation « exceptionnelle » des étrangers en situation irrégulière.

II. Conclusion

Nous avons parlé de la politique africaine du Royaume du Maroc. Nous avons vu que la nouvelle vision du Royaume du Maroc pour l'Afrique se propose de maîtriser et d'analyser autant que possible les enjeux du continent et échauffe une théorie cohérente et riche qui transcende tous les défis. Elle conquiert une originalité croissante et s'inscrit dans un schéma inédit scellé par des moyens politiques, diplomatiques, économiques, financiers, humanitaires et techniques qui confortent l'identité africaine du Royaume du Maroc.

L'ardeur diplomatique enclenchée par le Royaume du Maroc a contribué à une redéfinition décisive des alliances stratégiques et du paysage géopolitique régional et continental. Elle conduit inéluctablement au constat que les stratégies lancées, les engagements politiques et sécuritaires et les dynamiques économiques et sociétales, marqués par un élan continental, constituent des facteurs de succès et de réussite de la diplomatie marocaine à l'égard de l'Afrique, dont l'opérationnalité est basée sur des leviers d'action construits autour des notions de croissance saine et durable, de co-développement et de solidarité Sud/Sud.

²⁷ « Élan de solidarité exemplaire : La Diplomatie Royale au service de l'action humanitaire », Journal le Matin 1^{er} août 2021.

²⁸ Dahir N° 1-03-196 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant promulgation de la loi N° 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières, Bulletin Officiel, N° 5162 du Jeudi 20 novembre 2003.

²⁹ Le Royaume du Maroc a ratifié plusieurs mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme : La déclaration universelle des droits de l'homme, la convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, le protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, la convention des nations unies contre la criminalité transnationale, la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale....

³⁰ Dahir N° 1-11-91 du 27 Chaabane 1432 (29 juillet 2011) portant promulgation du texte de la Constitution, Bulletin Officiel N° 5964 bis du 30 juillet 2011, Préambule, Art 30.